

ACCÈS & TARIFS

CONDITIONS D'ACCÈS

INSTALLATIONS OUVERTES

- **Aux particuliers** résidant sur le territoire de la Dracénie
- **Aux entreprises** implantées ou ayant une activité sur le territoire.

BADGE OBLIGATOIRE

Accès réservé aux usagers munis d'un badge* individuel et exclusivement pour les véhicules de PTAC¹ ≤ à 3,5 tonnes.

*Cf. notice du règlement

¹PTAC : Poids Total Autorisé en Charge



À NOTER : remplacement de badge perdu 5€

CONDITIONS TARIFAIRES

APPORTS DES DÉCHETS

• **POUR LES PARTICULIERS** : GRATUITÉ POUR TOUT TYPE DE DÉCHET

(au-delà de 3 tonnes/an : tarification identique aux professionnels)

• **POUR LES ENTREPRISES** : TARIFICATION PAR TYPE DE DÉCHET

- | | |
|--|---|
| - Ferraille, cartons, DEEE, batteries, | - Gravats 25 €/tonne |
| - piles, consommables informatiques, | - Déchets verts 50 €/tonne |
| - huile alimentaire, Gratuits | - Bois (emballage ; souillés non dangereux) 60€/tonne |
| | - Encombrants non valorisables 100 €/tonne |
| | - DDM 1 €/kg |

“ **GRÂCE À VOTRE PARTICIPATION,**
chaque déchet que vous déposez en déchèterie
suit une filière de recyclage. ”

Stockage du PAM
(Petit Appareil en Mélange)
avant traitement.



Compost.



Mise en place du granulat
sur sol synthétique.



www.dracenie.com

**QUESTIONS, DOUTES,
DEMANDES ?**



**APPEL
GRATUIT 0 800 18 34 13**
DEPUIS UN POSTE FIXE

decheterie@dracenie.com



Environnement



“ **LE TRI,**
c'est l'affaire de tous, ”

Le Guide pratique des

DÉCHÈTERIES

et des centres de dépôts

de la **Dracénie**

www.dracenie.com

DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS • BARGEMON • CALLAS • CHÂTEAUDOUBLE • CLAVIERS • DRAGUIGNAN • FIGANIÈRES • FLAYOSC • LA MOTTE
LE MUY • LES ARCS-SUR-ARGENS • LORGUES • MONTFERRAT • SAINT-ANTONIN-DU-VAR • SALERNES
SILLANS-LA-CASCADE • TARADEAU • TRANS-EN-PROVENCE • VIDAUBAN



© Tous droits réservés - Photos Véronique Paul / Communauté d'Agglomération Dracénoise - Février 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique



DÉCHETS ADMIS

EN DÉCHÈTERIE

AMPUS-CHÂTEAUDOUBLE / CALLAS / DRAGUIGNAN / LE MUY / LES ARCS-TARADEAU / VIDAUBAN

- **Huiles alimentaires**
- **Encombrants non valorisables** portes, fenêtres, céramiques, sanitaires, etc
- **Eléments d'ameublement** chaises, tables, literies, canapés, rangements, etc
- **Ferraille** pièces majoritairement métalliques (vélos, grillages)
- **Gravats** résidus inertes de chantier non souillés (pierres, briques, tuiles, béton, ciment)
- **Déchets verts** résidus de tonte, feuilles, branchages (diamètre < à 15 cm)
- **Bois** planches, palettes, cagettes, meubles
- **Cartons** d'emballage vides, non souillés et pliés –sauf à Ampus-Châteaudouble
- **Pneus** de particuliers (max. 4 par apport)
- **Consommables informatiques** cartouches d'encre, toners
- **Déchets Dangereux des Ménages (DDM)** solvants, peintures, vernis, colles, emballages souillés, pesticides, piles, batteries, huiles de vidange, radiographies, produits phytosanitaires
- **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** électroménager, outillage, lampes, téléphones, informatique, jouets, etc.

EN CENTRE DE DÉPÔT

LORGUES

Encombrants, déchets verts, ferrailles, DEEE

FLAYOSC

Encombrants, déchets verts, ferrailles

SALERNES

Encombrants, bois, déchets verts, ferrailles, gravats, huile de vidange, cartons

À NOTER !

- **Eléments d'ameublement** – filière de recyclage uniquement à Draguignan, au Muy et aux Arcs-Taradeau
- **Pneus** – admis uniquement à Callas, à Draguignan, aux Arcs-Taradeau, au Muy et à Vidauban



DÉCHETS INTERDITS

- Ordures ménagères
- Déchets agricoles
- Déchets médicaux
- Déchets biologiques
- Cadavres d'animaux
- Carcasses de voitures
- Produits radioactifs
- Boues d'assainissement
- Déchets amiantés (fibrociment...)
- Produits explosifs (bouteille de gaz...)



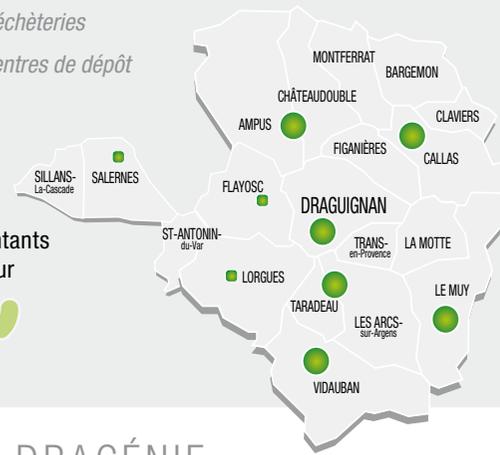
Dépôts sauvages interdits

LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT RIGOREUSEMENT INTERDITS

sous peine d'amendes, de 150 à 1500€

(contraventions de 2^e et 3^e classes)

- Déchèteries
- Centres de dépôt



L'ÉLIMINATION DE VOS DÉCHETS

NON ADMIS EN DÉCHÈTERIE VOUS INCOMBE :

Renseignez-vous auprès de nos services ou de vos représentants professionnels (chambres consulaires, fédérations...) pour identifier les solutions les plus adaptées à votre cas.



RÉSEAU DE LA DRACÉNIE

DÉCHÈTERIES		HORAIRES POUR TOUTE L'ANNÉE	
AMPUS / CHÂTEAUDOUBLE	Route de Châteaudouble 06 19 60 64 19	<ul style="list-style-type: none"> • DU LUNDI AU VENDREDI 9h-12h • SAMEDI 10h-12h/14h-17h 	
DRAGUIGNAN	Quartier ZA du Salamandrier 04 94 85 00 91	<ul style="list-style-type: none"> • DU LUNDI AU SAMEDI 11h-17h30 • DIMANCHE 8h-12h 	
CALLAS	Quartier La Clue, RD 562 04 94 84 17 48		
LE MUY	Quartier Les Plans 04 94 45 13 87	<ul style="list-style-type: none"> • DU LUNDI AU SAMEDI 8h-12h/14h-17h • DIMANCHE 8h-12h 	
LES ARCS / TARADEAU	Chemin de la Chabotte, Quartier de l'Ecluse 04 94 73 82 94		
VIDAUBAN	Rte de la Garde-Freinet, Ch. St-Pons Occidental 04 94 60 04 88		
CENTRES DE DÉPÔT			
SALERNES	Route d'Aups 0 800 18 34 13	<ul style="list-style-type: none"> • DU LUNDI AU VENDREDI 8h30-12h/13h30-17h • SAMEDI 8h30-12h 	
		HORAIRES D'HIVER	
LORGUES	Route de Carcès 06 79 13 55 65	<ul style="list-style-type: none"> • LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI 9h-13h • MERCREDI, SAMEDI 9h-16h • DIMANCHE 9h-12h 	
FLAYOSC	Avenue François Dol 06 25 69 19 20	HORAIRES D'ÉTÉ	
		<ul style="list-style-type: none"> • LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI 15h-18h • MERCREDI, SAMEDI 10h-18h • DIMANCHE 9h-12h 	